

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le lundi treizième jour de septembre deux mille vingt et un à vingt heures à la salle Multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Lise Castilloux, maire
 Jean-Marie Chouinard, conseiller
 Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant
 Wilson Appleby, conseiller

Sont absents : Jean-François Nellis, conseiller
 Keven Desbois, conseiller
 Siège #4 - Vacant

Est aussi présente : Sylvie Arsenault, secrétaire-trésorière adjointe

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire.

Les membres présents forment le quorum.

ORDRE DU JOUR

Mot de bienvenue.

1. Ouverture de séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021;
4. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021;
5. Finances /comptes pour approbation;
6. Correspondance;
7. Correction du règlement # 299-2021 décrétant un emprunt de 604 649 \$ pour des travaux routiers et l'affectation en réduction de l'emprunt d'une aide financière estimée à 458 714 \$;
8. Congrès FQM – Frais déplacements membres du conseil;
9. Demande au MTQ - Diminution de la limite de vitesse au village;
10. Engagement de deux nouveaux pompiers;
11. Demande d'entente avec le Vide Grenier 2018 – Plan mesures d'urgence;
12. Mise à jour du comité de mesure d'urgence;
13. Correction compensation préposé à l'entretien;
14. Allocation salaire- secrétaire-trésorière adjointe et agente de bureau-réceptionniste;
15. Chargé de projets et soutien administratif - heures supplémentaires;
16. Projet clôture sentier de la halte;
17. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 800 000\$ concernant le règlement d'emprunt numéro 279-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 2 405 202\$ pour la construction d'une caserne incendie et un garage municipal;
18. Financement de 800 000\$ relatif au règlement d'emprunt numéro 279-2020 – adjudication soumissionnaire;
19. Projet caserne-garage – Directive de modification A01;
20. Projet caserne-garage – Directive de modification A02;
21. Projet caserne-garage – Avenant au marché no 01;

22. Projet caserne-garage – Certificat de paiement no 1;
 23. Demande de dérogation mineure – 199, boul. Perron Ouest;
 24. Rapport 2020 sur la gestion de l'eau potable;
 25. Élections municipales – nomination président d'élection;
 26. Élections municipales – nomination personnel électoral et rémunération;
 27. Demande pompiers – compensation utilisation cellulaire;
 28. Offre de service TRANE;
 29. Autres sujets;
- Suivi dossier des élus;
Période de questions;
Levée ou ajournement de la séance.

1. OUVERTURE DE SÉANCE

La maire, Mme Lise Castilloux procède à l'ouverture.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 236

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Jean-Marie Chouinard propose d'adopter l'ordre du jour tel que proposé avec le point 29, autres sujets, ouvert.

Unanimité.

RÉSOLUTION 021 – 09-237

3. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AOÛT 2021

La secrétaire-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil;

Adopté.

RÉSOLUTION 021-09-238

4. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

La secrétaire-trésorière adjointe fait un résumé du procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil.

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} septembre 2021 dont une copie fut transmise à tous les membres du conseil;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09-239**5. FINANCES /COMPTES POUR APPROBATION**

Il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

Que les comptes pour approbation (comptes payés et à payer) du mois de août 2021 soient acceptés pour un montant global de 180 302.03 \$. Ce montant ne tient pas compte des prélèvements directs déjà autorisés selon entente (ex. : règlement emprunt, frais fixes, etc.).

Le chèque #24298 daté du 4 mai 2021 au montant de 82.78\$ est annulé et sera remplacé par le chèque #24556 daté du 14 septembre 2021.

Adopté.

6. CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière adjointe résume la correspondance reçue aux cours des derniers mois.

RÉSOLUTION 021 – 09-240**7. CORRECTION DU RÈGLEMENT # 299-2021 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 604 649\$ POUR DES TRAVAUX ROUTIERS ET L'AFFECTATION EN RÉDUCTION DE L'EMPRUNT D'UNE AIDE FINANCIÈRE ESTIMÉE À 458 714\$**

Considérant qu'un procès-verbal de correction a été rédigé par Mme Pamela Dow durant son poste de directrice générale et secrétaire trésorière;

Considérant qu'au troisième « attendu que » du règlement # 299-2021, la date de séance du conseil où l'avis de motion a été donné et le projet de règlement a été déposé est le 21 juin et que la date de conseil étant le 22 juin;

Considérant qu'au point 24.9 de la séance d'ajournement du 22 juin, le numéro de règlement indiqué est le 296-2021 et que le titre du règlement devrait être le # 299-2021;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la correction faite modifiant la date de la séance d'ajournement du 21 juin au 22 juin 2021;

Que le conseil municipal accepte la correction du numéro de règlement 296-2021 pour le # 299-2021;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09-241**8. CONGRÈS FQM – FRAIS DE DÉPLACEMENT MEMBRES DU CONSEIL**

Considérant que la Municipalité a reçu une invitation à participer au Congrès 2021 de la FQM qui se tiendra à Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021;

Considérant qu'il avait été prévu au budget une participation de deux conseillers et du maire;

Considérant les prescriptions du règlement #199-2012 relatif aux tarifs applicables aux membres du conseil municipal pour leurs déplacements;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte la participation, du maire ainsi que d'un conseiller, Jean-Marc Moses ou Wilson Appleby en cas d'impossibilité de M. Moses à être présent, au Congrès 2021 de la FQM qui se tiendra à Québec du 30 septembre au 2 octobre 2021;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 242

9. DEMANDE AU MTQ – DIMINUTION DE LA LIMITE DE VITESSE AU VILLAGE

Considérant les multiples demandes adressées au ministère des Transports pour diminuer la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h dans le secteur du village;

Considérant les refus successifs reçus auparavant;

Considérant que la Municipalité de Caplan maintient toujours la pertinence de diminuer la limite de vitesse puisque ce secteur est de plus en plus achalandé et que les dépassements à droites sont une préoccupation importante non négligeable;

Considérant la mobilisation de plus en plus importante des citoyens à ce dossier (pétition – lettre etc);

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité:

Que la Municipalité de Caplan demande au ministère des Transports une réévaluation du secteur du village (du viaduc Est à la sortie Ouest du village) pour un changement de limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h;

Que le MTQ prenne en considération l'achalandage important du secteur. Sur une distance de 1.8 km, ce sont environ 320 employés dans plus de 40 commerces et endroits publics qui y circulent quotidiennement;

Que la Municipalité de Caplan demande au MTQ des alternatives possibles pour améliorer la situation (ex. : revoir le lignage de rue comme dans les Municipalité avoisinantes);

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09-243

10. ENGAGEMENT DE DEUX NOUVEAUX POMPIERS

Considérant que le service d'incendie propose l'engagement de deux nouveaux pompiers;

Considérant qu'il est pertinent de procéder à leur embauche;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte l'engagement de deux nouveaux pompiers : Léo Bernard et Jacob Bourdages (deux employés à ce nom);

Que M. Léo Bernard possède déjà une formation lui permettant de pratiquer en tant que pompier (DEP et DEC en intervention en sécurité incendie et premier répondant médical niveau 3);

Que M. Jacob Bourdages suit une formation après un an au service de sécurité d'incendie de Caplan;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 244

11. DEMANDE D'ENTENTE AVEC LE VIDE GRENIER 2018 – PLAN MESURES D'URGENCE

Considérant que la Municipalité prépare son plan de mesures d'urgences en cas de sinistre sur le territoire de Caplan;

Considérant la préoccupation du comité de plan de mesure d'urgence (PMU) de favoriser l'accès à des services d'aide rapide aux citoyens vivant un sinistre ou une évacuation;

Considérant la prévention, l'amélioration et la volonté d'agir de façon préparée dans le cas d'un sinistre dans la communauté et que la Municipalité possède sur son territoire un marché aux puces, soit le Vide Grenier 2018;

Considérant que se vêtir est un besoin fondamental et qu'il est nécessaire à l'individu de porter des vêtements appropriés afin de maintenir la température du corps, protéger ses organes et préserver sa pudeur.

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité demande la collaboration du Vide Grenier 2018 pour la signature d'une entente afin de fournir des vêtements adéquats aux sinistrés de la Municipalité de Caplan en cas de déploiement du plan de mesure d'urgence (PMU);

Que Céline Leblanc Méthot soit la personne désignée pour le suivi des démarches à cette demande;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 245

12. MISE À JOUR DU COMITÉ DE MESURE D'URGENCE

Considérant le poste vacant de directeur général de la Municipalité et parallèlement le poste de coordonnateur du plan des mesures d'urgence;

Considérant qu'il est maintenant nécessaire de nommer un nouveau coordonnateur;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité:

Que le conseil mandate la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sylvie Arsenault, à titre de coordonnateur du plan des mesures d'urgence;

Que cette nomination soit effective immédiatement;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 246

13. CORRECTION COMPENSATION PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN

Considérant la fin de l'emploi du préposé à l'entretien (résol. # 021-09-234) et l'ancienneté de celui-ci à l'emploi de la Municipalité;

Considérant qu'une indemnité de deux (2) semaines a été mentionnée à l'employé;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

Qu'une compensation de quatre (4) semaines soit versée à M. Michel Lapensée pour la fin de son emploi;

Que cette résolution est en complément d'information à la résolution 021-09-234;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 247

14. ALLOCATION SALAIRE – SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE ET AGENTE DE BUREAU-RÉCEPTIONNISTE

Considérant que le poste à la direction est maintenant vacant;

Considérant que la convention de travail des employés de la Municipalité prévoit que lors du remplacement du supérieur immédiat, l'employé remplaçant a droit à une prime de 12%;

Considérant que durant la période où le poste à la direction est à combler, la secrétaire-trésorière adjointe et l'agente de bureau-réceptionniste sont appelées, à effectuer des tâches de la directrice et secrétaire-trésorière;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte d'octroyer une allocation de 12 % de son salaire à la secrétaire-trésorière adjointe et à l'agente du bureau-réceptionniste étant donné qu'elles doivent effectuer des tâches habituellement accomplies par la direction et ce, à compter du 2 septembre 2021;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 248

15. CHARGÉ DE PROJETS ET SOUTIEN ADMINISTRATIF

Considérant que la construction de la caserne-garage demande des suivis et une présence active,

Considérant l'expérience de M. Claude Desbiens comme directeur général et le poste maintenant vacant;

Considérant que le conseil municipal est favorable à ce que l'équipe administrative puisse bénéficier d'un support;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal accepte de supporter l'équipe administrative en ajoutant des tâches de support administratif au chargé de projets de la caserne-garage en ajoutant une banque d'heures estimée de 200 heures à M. Claude Desbiens pour les deux dossiers;

Adopté.

16. PROJET CLOTURE SENTIER DE LA HALTE

Ce point est reporté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 249

17. RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 800 000\$ CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 279-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 405 202\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CASERNE INCENDIE ET UN GARAGE MUNICIPAL

Considérant que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Caplan souhaite emprunter par billets pour un montant total de 800 000 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
279-2020	600 000 \$
279-2020	200 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 279-2020, la Municipalité de Caplan souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et à l'unanimité:

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 20 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par la maire et la secrétaire-trésorière adjointe;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	30 300 \$	
2023.	30 800 \$	
2024.	31 300 \$	
2025.	32 000 \$	
2026.	32 600 \$	(à payer en 2026)
2026.	643 000 \$	(à renouveler)

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 279-2020 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 20 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 250

18. FINANCEMENT DE 800 000\$ RELATIF AU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 279-2020 ADJUDICATION SOUMISSIONNAIRE

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	13 septembre 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	20 septembre 2021
Montant :	800 000 \$		

Considérant que la Municipalité de Caplan a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 20 septembre 2021, au montant de 800 000 \$;

Considérant que la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

30 300 \$	1,63000 %	2022
30 800 \$	1,63000 %	2023
31 300 \$	1,63000 %	2024
32 000 \$	1,63000 %	2025
675 600 \$	1,63000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,63000 %

2 - CD DE LA BAIE DES CHALEURS

30 300 \$	1,65000 %	2022
30 800 \$	1,65000 %	2023
31 300 \$	1,65000 %	2024
32 000 \$	1,65000 %	2025
675 600 \$	1,65000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,65000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

30 300 \$	0,65000 %	2022
30 800 \$	0,85000 %	2023
31 300 \$	1,15000 %	2024
32 000 \$	1,35000 %	2025
675 600 \$	1,50000 %	2026

Prix : 98,45200

Coût réel : 1,81929 %

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Que la Municipalité de Caplan accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 20 septembre 2021 au montant de 800 000 \$ effectué en vertu des

règlements d'emprunts numéros 279-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Que Mme Lise Castilloux, maire, et Mme Sylvie Arsenault, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité tous dossiers à ce sujet;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 251

19. PROJET CASERNE-GARAGE – DIRECTIVE DE MODIFICATION A01

Considérant que la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

Considérant que l'architecte mandaté au dossier, Pierre Bourdages architecte inc, approuve la modification proposée à la directive de modification no A01;

Considérant que cette modification permettra de prolonger la durée de vie des fenêtres extérieures;

Considérant que cette modification est au montant de 1 375.17\$, excluant les taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve la directive de modification A01 au montant de 1 375.17\$, excluant les taxes, tel qu'approuvé par la firme Pierre Bourdages architecte inc en date du 13 septembre 2021;

Que le chargé de projet, Monsieur Claude Desbiens, soit autorisé à signer la directive de modification A01;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 252

20. PROJET CASERNE-GARAGE – DIRECTIVE DE MODIFICATION A02

Considérant que la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

Considérant que l'architecte mandaté au dossier, Pierre Bourdages architecte inc, approuve la modification proposée à la directive de modification no A02;

Considérant que cette modification est reliée à l'augmentation des coûts des matériaux dû à la COVID-19;

Considérant que dans le protocole d'entente (CMA) le gouvernement a majoré les imprévus de 2.5% (soit environ 50 000\$) pour combler cette augmentation imprévisible du coût des matériaux;

Considérant que, tel que convenu lors de la première réunion de chantier, l'augmentation des coûts reliés à la COVID-19 sera assumée par la Municipalité;

Considérant que cette modification est au montant de 53 392.75\$, excluant les taxes;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve la directive de modification A02 au montant de 53 392.75\$, excluant les taxes, tel qu'approuvé par la firme Pierre Bourdages architecte inc. en date du 06 septembre 2021;

Que le chargé de projet, Monsieur Claude Desbiens, soit autorisé à signer la directive de modification A02;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 253**21. PROJET CASERNE-GARAGE – AVENANT AU MARCHÉ NO 01**

Considérant que la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc. le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

Considérant que la Municipalité de Caplan a autorisé les directive de modification no A01 et A02 représentant un montant total de 54 767.92\$ excluant les taxes;

Considérant que ces modifications vont majorer le contrat à un montant total de 1 993 205.84\$ excluant les taxes, tel que l'avenant au marché no 01 déposé par la firme Pierre Bourdages architecte inc.;

Considérant que ces modifications sont essentielles à la réalisation du projet;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal approuve l'avenant au marché no 01 déposé par la firme Pierre Bourdages architecte inc. en date du 6 septembre 2021;

Que le chargé de projet, Monsieur Claude Desbiens, soit autorisé à signer l'avenant au marché no 01;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 254**22. PROJET CASERNE-GARAGE – CERTIFICAT DE PAIEMENT NO 01**

Considérant que la Municipalité de Caplan a octroyé à DG Construction inc le contrat de construction d'une caserne incendie et d'un garage municipal (résolution # 021-04-118);

Considérant la signature du protocole d'entente relatif au programme RÉCIM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant les travaux exécutés en date du 07-09-2021;

Considérant la recommandation par certificat de paiement No 1 de l'architecte au dossier Pierre Bourdages;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal approuve le paiement à l'entrepreneur DG Construction inc au montant de 616 295.61 \$ (incluant les taxes) tel que le certificat de paiement numéro 1 de Pierre Bourdages, architecte;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 255**23. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 199, BOUL. PERRON OUEST**

Considérant la demande déposée par le propriétaire du commerce situé au 199, boul. Perron Ouest (Lots # 6 334 525 et # 5 382 601);

Considérant le respect de la procédure applicable dans le cas d'une demande de dérogation mineure soit de publier un avis public en expliquant la nature de la demande, sa portée et en invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande dans les 15 jours suivant l'avis;

Considérant qu'aucune question ou commentaire n'a été reçu durant la période de publication de l'avis;

Considérant le comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du conseil municipal de Caplan d'accepter cette demande dérogation mineure affectant les lots 6 334 525 et 5 382 601, situé au 199, boul. Perron Ouest.;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure du 199, boul. Perron Ouest afin de :

« Permettre l'installation de 7 enseignes posées sur le bâtiment commercial (3 enseignes en façade et 4 enseignes côté Ouest), alors que le maximum permis par le règlement de zonage est d'une seule enseigne. »

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 256

24. RAPPORT 2020 SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE

Considérant le rapport préparé en date du 22 juin 2021 et que celui-ci doit être déposé au conseil municipal ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marc Moses et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte le rapport tel que préparé ;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 257

25. ÉLECTIONS MUNICIPALES – NOMINATION PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Considérant que le poste de secrétaire-trésorier/directeur général de la Municipalité de Caplan est présentement vacant;

Considérant que le poste de président des élections est habituellement une fonction du secrétaire-trésorier/directeur général;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité:

Que le conseil nomme Monsieur Vital Cyr, président d'élections pour les prochaines élections municipales 2021;

Que les clauses du contrat et la rémunération soient déterminés ultérieurement;

Que cette nomination soit effective immédiatement;

Que Madame Sylvie Arsenault, secrétaire-trésorière adjointe, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente qui sera établie entre les parties;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 258

26. ÉLECTIONS MUNICIPALES – NOMINATION PERSONNEL ÉLECTORAL ET RÉMUNÉRATION

Considérant que les travaux relatifs aux élections municipales requièrent du personnel électoral;

Considérant que les montants prévus au *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux* ont été indexés pour l'exercice financier de 2021;

Considérant que des employés municipaux font aussi partie du personnel électoral et que la rémunération à l'heure proposée au Règlement est nettement inférieure au salaire régulier de ces employés;

Considérant que le Conseil municipal établit habituellement que le nombre minimal d'heures associées à la formation du personnel soit à 3 heures rémunérées;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal accepte la rémunération proposée au personnel électoral par le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux*;

Que la rémunération pour les employés municipaux et la secrétaire d'élection qui feront aussi partie du personnel électoral soit rémunérée au salaire le plus avantageux pour les jours de formation, de scrutin, de vote par anticipation et de la commission de révision;

Que le nombre d'heures associées à la formation soit un minimum de 3 heures rémunérées pour tout le personnel électoral;

Que le Conseil municipal maintienne le remboursement des frais de repas pour le personnel électoral;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 259

27. DEMANDE POMPIERS – COMPENSATION UTILISATION CELLULAIRE

Considérant que les pompiers attitrés à la fonction de chef (Jonathan Bélanger et Marie-Josée Arsenault) font usage de leur cellulaire dans le cadre de leur travail au service incendie ;

Considérant qu'une demande de compensation est demandée afin de couvrir une portion des frais ;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Jean-Marie Chouinard et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte de remettre un montant mensuel de 25 \$ à Marie-Josée Arsenault et 25 \$ à Jonathan Bélanger ;

Que ce montant soit effectif au début de leur nomination ;

Adopté.

RÉSOLUTION 021 – 09 - 260

28. OFFRE DE SERVICE TRANE

Considérant que le système automatique de climatisation et chauffage de la salle multifonctionnelle éprouve des problèmes récurrents à son usage ;

Considérant la proposition de la coordonnatrice aux loisirs quant aux options de gestion du système;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Wilson Appleby et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal accepte la proposition de la coordonnatrice des loisirs et accepte la proposition de TRANE au montant de 2 750 \$ excluant les taxes;

Adopté.

29. AUTRES SUJETS

Aucun autre point à ce jour.

30. SUIVI DES DOSSIERS DES ÉLUS

Quelques membres du conseil municipal font un résumé de leurs dossiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Quelques questions et commentaires furent émis.

RÉSOLUTION 021 – 09-261

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Jean-Marc Moses la séance est ajournée au 27 septembre 2021.

Il est 20 h 58.

Unanimité.

Lise Castilloux, maire

Sylvie Arsenault, secrétaire-trésorière adjointe

Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.